 **

INFORMATION TRAVAUX

Travaux routiers et valorisation paysagère

Route de Jussy – Chemin de la Mousse – chemin de la Gravière

Dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre (Communaux d’Ambilly) et du quartier de la gare de Chêne-Bourg, des nouveaux aménagements routiers ont été prévus et autorisés sur la route de Jussy, le chemin de la Mousse et le chemin de la Gravière.

A la fin des travaux, le chemin de la Mousse ainsi que le tronçon de la route de Jussy compris entre le chemin de la Gravière et l’Avenue Tronchet seront équipés d’une voie réservée aux bus ainsi que d’une voie réservée aux voitures qui circuleront en sens unique.

Travaux routiers et mesures de circulation

Ces travaux démarreront à partir du 17 août 2020 et dureront environ 1 année. Pour effectuer les travaux, un sens unique sera mis en place sur la route de Jussy et sur le chemin de la Mousse. L’étape générale de circulation est présentée à la figure ci-dessous. L’emprise des travaux évoluera durant l’année en fonction des sous-étapes de chantier.



Valorisation paysagère

Les expertises menées montrent que les chênes et tulipiers existants sur la route de Jussy présentent des signes notables d’affaiblissements dont certains sont déjà en train de périr.

C’est pourquoi, ces arbres seront remplacés par de nouveaux chênes et tilleuls, et bénéficieront ainsi de nouvelles fosses de plantations plus généreuses qui répondent aux nouvelles normes en vigueur tout en offrant des conditions optimales pour un développement sain et durable. Cette route accueillera ainsi 4 arbres de plus par rapport à la situation actuelle.

Ces travaux se dérouleront en 2 étapes. La replantation est prévue cet automne pour la première partie et au printemps 2021 pour la seconde partie.

Au chemin de la Mousse, 4 arbres seront remplacés sur les 8 abattus.

Dans le projet d’ensemble, le nombre d’arbres reste identique à la situation existante.

Les communes de Chêne-Bourg et Thônex vous remercient de votre compréhension et s’excusent pour les désagréments occasionnés lors de ces travaux.

Renseignements :

Commune de Thônex  : 022 869 39 00

Commune de Chêne-Bourg  : 022 869 41 10